

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00491

Numéro SIREN : 484 138 334

Nom ou dénomination : AB Equipements

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2023 sous le numéro de dépôt A2023/005020

« AB EQUIPEMENTS »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 150.000 Euros
Siège social à BERCHERES-LES-PIERRES (28630)
Lieudit « La Fontaine »
RCS CHARTRES B 484 138 334

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 26 AVRIL 2023

...

L'an deux mille vingt-trois,
Le Mercredi 26 Avril à 14 heures,

L'Associée unique a tenu une réunion au siège social de la Société « ASUP France », à GOUSSAINVILLE (95190), Rue Jean Monnet N° 15, sur convocation de la Présidente effectuée au moyen d'un courrier.

La feuille de présence est émargée par l'Associée unique en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques CATINOT, es-qualité de représentant légal de la Société « CP TRADING » Présidente de la Société « ASUP France », Présidente.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau.

Il résulte de la feuille de présence que la Société « ASUP France », Associée unique, possède MILLE CINQ CENTS (1.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 €) composant le capital social.

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Société « MICHEL CREUZOT », Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion et s'est faite excuser.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts ;
- un exemplaire de la convocation de l'Associée unique et du Commissaire aux Comptes ;
- la liste des associés ;
- la feuille de présence ;
- ...
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle que l'Associée unique a pu exercer dans les délais, formes et conditions de la loi, ses droits d'information et de communication.



L'Assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle ensuite que la réunion est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

...

- Choix de renouvellement ou changement suite à la fin de fonction du Commissaire aux Comptes Titulaire ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses.

...

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique, constatant que les fonctions du Commissaire aux Comptes Titulaire viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de ne pas le renouveler et nomme en cette qualité :

. La Société « Sefico Audit », Société A Responsabilité Limitée au capital de 55.000 Euros, dont le siège social est à PARIS (75016), Avenue Kléber N° 65, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS (75) sous le numéro B 334 458 189,

pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2028.

La Société « Sefico Audit » a, dès avant ce jour, fait savoir qu'elle acceptait les fonctions qui lui sont conférées et l'a confirmé par courrier séparé.

SIXIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes démarches ou formalités.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le représentant légal de l'Associée unique, Présidente.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small upward stroke at the end.